



COMPTE-RENDU de la CAP des CTPS du 13 juin 2017

Commune aux personnels techniques et pédagogiques JEP et SPORT, la commission administrative paritaire des CTPS, entérine les décisions prises lors des commissions d'évaluation technique et pédagogique (CETP) au cours desquelles sont débattues les questions spécifiques à chaque domaine.

Le seul point à l'ordre du jour est l'accès au corps des CTPS par voie de liste d'aptitude. Cette CAP fonctionne sans aucun élément de barème, à la seule discrétion de l'administration et du cabinet ministériel.

Initialement programmée le 18/05/17, la CAP a été boycottée par l'ensemble des syndicats en raison de :

- la possible incompétence de la CAP à statuer sur les carrières de personnels sans rattachement ministériel (la compétence Jeunesse n'était alors rattachée à aucun des ministères nouvellement nommés)
- l'attitude de l'Administration lors de la réunion préparatoire du 16/05/17

Reprogrammée le 13/06/17, les élus FSU ont décidé de siéger aux CETP sport et jeunesse, mais refusé de participer à la CAP consécutive pour montrer leur mécontentement face à un tel mépris du dialogue social.

PROPOS LIMINAIRES

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, les élus du personnel interpellent l'Administration sur 2 points.

Liste complémentaire du concours CTPS

La DRH confirme qu'en l'absence de concours cette année, les 14 agents de la liste complémentaire du concours CTPS 2015/2016 (10 CTPS sport et 4 CTPS jeunesse) seront tous recrutés ; la DRH procédera aux nominations à la date du 1^{er} juillet ou du 1^{er} août 2017.

PPCR (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations)

Contrairement à l'Education Nationale où les décrets ont été publiés avant l'élection présidentielle, les textes PPCR Jeunesse et Sports viennent seulement de passer devant le Conseil d'Etat (30/05/17). Le président de la CAP, Yvon Brun, n'a pas eu de retour sur d'éventuelles modifications et annonce que les textes devraient paraître en juillet. Il indique également que le Ministère de l'Education Nationale a désormais un droit de regard sur nos travaux, car la compétence « jeunesse » lui est désormais rattachée. La FSU demande que les décrets indiciaires des PTP JS soient vérifiés pour coller parfaitement aux grilles des enseignants de l'Education Nationale. La FSU demande aussi la mise en place rapide d'un groupe de travail sur les autres textes PPCR à élaborer (arrêtés) et sur la mise en œuvre du protocole d'accompagnement PPCR pour les CTPS, signé par l'ancienne équipe au pouvoir.

Concernant **les listes d'aptitude**, le calcul des promotions aboutit à 3,5 CETP jeunesse et 8,5 CETP sport. Les représentants du personnel FSU (EPA & SNEP) et UNSA (SEP & SNAPS) s'accordent sur 4 promotions JEP et 8 promotions sport ; la jeunesse sera donc redevable ultérieurement de 0,5 promotion vis-à-vis du sport.

CETP SPORT : accès au corps des CTPS par voie de liste d'aptitude

Sur 275 candidatures de profs de sport répondant aux critères d'éligibilité, seules 8 nominations de CTPS sport sont possibles.

Le SNEP-FSU rappelle son mandat pour l'instauration de barèmes permettant d'assurer l'égalité de traitement entre collègues et la transparence dans les nominations. Elle a d'ailleurs réalisé des tableaux permettant de classer tous les candidats, sur la base de critères clairs et objectivables inspirés des barèmes qui existent dans les actes de gestion des profs de sport : ancienneté dans la fonction publique, ancienneté dans le corps, grade et échelon, note, diplômes.

La DRH indique quant à elle que sa méthode est basée sur un « faisceau d'indices » : missions d'expertise, niveau de responsabilité, avis du supérieur hiérarchique, parcours de l'agent, exercice de missions au niveau régional, ancienneté, grade. Elle en déduit une liste de candidats particulièrement méritants, avec une attention particulière pour que toutes les missions/fonctions du corps soient représentées. Ce qui ne sera pourtant pas le cas au final !

Le SNAPS-UNSA rappelle que CTPS est un corps de débouchés pour les profs de sport et CEPJ et qu'il convient donc de promouvoir les collègues les plus âgés parmi ceux qui sont au 7e échelon de la hors classe des professeurs de sport. Pour autant, il ne propose pas une liste sur la base des éléments qu'il souhaite prendre en compte mais fait le choix de proposer sa liste de noms sur la base des critères de l'administration, qu'il conteste pourtant.

Le SNEP-FSU rappelle que c'est l'**expertise technique et pédagogique** qui est la raison d'être de ce corps (cf. statut). Si elle ne s'oppose pas à des promotions de collègues affectés à la Centrale, avec des missions souvent éloignées du cœur de métier, elle rappelle toutefois que ces agents bénéficient d'un régime indemnitaire très avantageux et de déroulés de carrière souvent plus rapides, avec une logique tendant plutôt à s'orienter vers le corps des inspecteurs JS plutôt que celui des CTPS. Il convient donc de ne pas les favoriser au détriment des PTP qui sont en services ou en fédérations.

Le SNEP-FSU refuse que les promotions soient réservées aux seuls DTN et chefs de service ou d'établissement et demande une **juste représentativité des missions exercées par les PTP** (CAS, CTS, FOR) ainsi que des femmes.

Dans la liste qu'elle propose, le SNEP-FSU s'appuie donc sur le classement (chiffré) issu du barème, ne retenant que les agents avec un avis très favorable, et qui ont un intérêt réel à cette promotion, au regard des reclassements PPCR prévisibles s'ils restent dans leur corps.

Chacun présente sa liste.

FSU	ADMINISTRATION	UNSA
- 1 CAS, 61 ans, 7 ^e HC	- 1 CAS chef de pôle, 61 ans, 7 ^e HC	- 1 CAS chef de pôle, 61 ans, 7 ^e HC
- 1 CAS, 64 ans, 7 ^e HC	- 1 CTR, 50 ans, 3 ^e HC	- 1 CAS, 63 ans, 7 ^e HC
- 1 CTR, 59 ans, 7 ^e HC	- 1 EN, 53 ans, 5 ^e HC	- 1 chargé de mission MOP (INSEP), 62 ans, 7 ^e HC
- 1 CTN, 63 ans, 7 ^e HC	- 1 DTN, 52 ans, 5 ^e HC	- 1 EN, 53 ans, 5 ^e HC
- 1 CTN, 60 ans, 7 ^e HC	- 1 DTN, 50 ans, 4 ^e HC	- 1 formateur, 61 ans, 7 ^e HC
- 1 formateur, 59 ans, 7 ^e HC	- 1 directeur, 48 ans, 3 ^e HC	- 1 DTN, 59 ans, 7 ^e HC
- 1 directeur, 62 ans, 7 ^e HC	- 1 chef de bureau adjoint (Centrale), 41 ans, 2 ^e HC	- 1 directeur, 61 ans, 7 ^e HC
- 1 responsable syndical, 63 ans, 7 ^e HC	- 1 responsable syndical, 63 ans, 7 ^e HC	- 1 responsable syndical, 63 ans, 7 ^e HC

Le SNAPS-UNSA tient particulièrement à la promotion d'un des candidats de sa liste (le directeur). L'Administration n'y est pas opposée mais refuse qu'il remplace le directeur qu'elle a proposé, et retire alors le CTR !

Le SNEP-FSU constate que la nouvelle liste de l'administration ne comprend aucun formateur, aucun CTR et pas de vrai CAS. La DRH entend l'argument mais indique qu'elle ne peut pas retirer certains noms de sa liste

Pendant une suspension de séance, la **FSU** se met d'accord avec l'**UNSA** pour **faire intégrer un CTR et un formateur** dans une liste commune que les syndicats proposent ensuite à l'administration. Dans une recherche de compromis, la nouvelle liste est celle de l'Administration modifiée (2 directeurs), de laquelle l'UNSA propose de retirer un DTN et le chef de bureau :

- 1 CAS chef de pôle, 61 ans, 7^e HC
- 1 CTR, 61 ans, 7^e HC
- 1 formateur, 61 ans, 7^e HC
- 1 entraîneur national (EN), 53 ans, 5^e HC
- 1 DTN, 50 ans, 4^e HC
- 1 directeur, 61 ans, 7^e HC
- 1 directeur, 48 ans, 3^e HC
- 1 responsable syndical, 63 ans, 7^e HC

Tous les élus des personnels (3 UNSA et 1 FSU) votent POUR cette liste mais l'Administration vote CONTRE.

Les syndicats votent CONTRE la liste (modifiée) de l'Administration mais ce sont bien les candidats suivants qui devraient être promus CTPS :

- Daniel VILLAIN, CAS chef de pôle DRDJSCS Centre Val de Loire, 61 ans, 7^e HC
- Christine GOSSE, entraîneur national aviron, 53 ans, 5^e HC
- Jean MINIER, DTN handisport, 52 ans, 5^e HC
- Gilles MULLER, DTN tir, 50 ans, 4^e HC
- Djamel CHEIKH, directeur CREPS Centre Val de Loire (Bourges), 48 ans, 3^e HC
- Eddie COURIOL, directeur CREPS Antilles, 61 ans, 7^e HC
- Babak AMIR-THAMASSEB, chef de bureau adjoint à l'administration Centrale, 41 ans, 2^e HC
- Michel ROTENBERG, responsable syndical, 63 ans, 7^e HC

Les représentants SNEP-FSU : Yvan DAVID et Gwénaëlle NATTER